



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale des Territoires du Nord

Valenciennes, le 21 janvier 2010

Délégation Territoriale du Valenciennois

Cellule Prospective et Connaissance Territoriale

Compte rendu du COCON du 14 décembre 2009 à l'ENTE de Valenciennes

Point d'avancement du PPRI Aunelle/Hogneau

Participants

Organisme et adresse	Représentant	Fonction	Téléphone	P	A
Sous-Préfecture de Valenciennes 6, avenue des Dentellières B.P. 469 59322 VALENCIENNES CEDEX	Kahena REKIBI		03-27-14-59-78	x	
Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe 1, rue Gossuin 59363 AVESNES-SUR-HELPE	Bertrand SOIL		03-27-61-59-60	x	
DDE 59 – SSRE Hôtel de la DDE 44, rue de Tournai B.P. 289 59019 LILLE CEDEX	Jérôme DEFROIDMONT	Appui	03-20-40-43-97	x	
	Valérie ZIOLKOWSKI	Appui	03-20-40-55-85	x	
DDE 59 – Arrondissement de Valenciennes 10, Boulevard Carpeaux B.P. 453 59322 VALENCIENNES CEDEX	Éric FISSE	Responsable de la Délégation territoriale	03-27-22-79-01	x	
	Valérie MONTEYNE	Chef de projet	03-27-22-79-20	x	
DDE 59 - Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe 8, rue Gossuin B.P. 203 59363 AVESNES-SUR-HELPE CEDEX	Alexandre DE GEEST	Chef de projet	03-27-56-40-58	x	
CETE Nord-Picardie 42 bis rue MARAIS 59482 SEQUEDIN	Julien HABERT		03-20-48-49-19	x	
DREAL Nord Pas de Calais Service Risques 75 rue Gambetta 59000 LILLE	Alexandra KREBS DUHAMELI				

DDAF Cité administrative 175, rue Gustave Delory B.P. 505 59022 LILLE CEDEX	Renaud DELAVAL		03-20-96-42-07	x	
DREAL Service Risques Hainaut/Cambrésis/Douaisis 941, rue Charles Bourseul BP 20750 59507 DOUAI cedex					
DREAL Groupe de Subdivision de Valenciennes ZA de Prouvy-Rouvignies B.P. 800 59309 VALENCIENNES CEDEX					
DDASS Cité administrative 175, rue Gustave Delory B.P. 2008 59011 LILLE CEDEX	Gilles SIEBERT		03-27-41-13-13	x	
MISE du Nord 92, avenue Pasteur B.P. 39 59831 LAMBERSART CEDEX					
Service Navigation 59/62 37, rue du Plat B.P. 289 59034 LILLE CEDEX					
Voies Navigables de France Subdivision de Valenciennes 22, Chemin du halage B.P. 495 59321 VALENCIENNES CEDEX	M. DELEBARRE				E
La Chambre d'Agriculture du Nord 140, Boulevard de la Liberté 59800 LILLE	Jean-Marie GLACET		06-77-67-31-19	x	
La Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois 3, Avenue du Sénateur Girard B.P. 578 59308 VALENCIENNES CEDEX	Céline LEPOIRE		03-27-28-41-90	x	
La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Avesnois 1, avenue Louis Loucheur B.P. 34 59361 AVESNES-SUR-HELPE CEDEX					
Agence de l'Eau Artois-Picardie 200, rue Marceline Centre Tertiaire de l'Arsenal B.P. 818 59508 DOUAI CEDEX	Martine GRANDMOUGIN		03-27-99-90-45	x	
Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois Maison du Parc – «Grange Dîmière» 4, cour de l'Abbaye B.P. 3 59550 MAROILLES					
Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut Maison du Parc 357, rue Notre-Dame d'Amour 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX					
Noréade 23, avenue de la Marne B.P. 101 59443 WASQUEHAL CEDEX	Antoine SIMON (Noréade Le Quesnoy)		03-27-20-50-50	x	

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes Rue du 19 mars 1962 B.P. 59 59582 MARLY CEDEX					
Syndicat Intercommunal pour la consolidation de la rive droite de l'Hogneau Mairie de Crespin 59154 CRESPIN					
Syndicat Hogneau 5 La place de St Aybert 59163 SAINT AYBERT	Jean-Paul WALLON		03-27-45-44-42	x	
Rectorat de Lille Mme Yvette Thellier 20 rue Saint Jacques BP709 59033 LILLE A					
Le Conseil Régional Centre Rihour Place Rihour 59800 LILLE					
Le Conseil Général 51, rue Gustave Delory 59000 LILLE					
Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) 2, Place de l'Hôpital Général B.P. 60227 59305 VALENCIENNES CEDEX	M. CIROT Steve ANDRE		03-27-09-61-64 03-27-09-61-65	X x	
Communauté de Communes du Bavais Mairie de Bavay 59570 BAVAY					
Communauté de Communes du Quercitain Château Cernay 59530 LE QUESNOY	Claude LAURENT	Vice président		x	
Communauté de Communes du Pays de Mormal et Maroilles 1, rue du Cerf 59550 LANDRECIES					
Mairie de Amfroipret 59144 AMFROIPRET	Jacky BETH		03-27-39-83-23	x	
Mairie de Audignies 59570 AUDIGNIES					
Mairie de Bavay 59570 BAVAY					
Mairie de Bellignies 59570 BELLIGNIES					
Mairie de Bettrechies 59570 BETTRECHIES					
Mairie de Bermeries 59570 BERMERIES					
Mairie de Bry 59144 BRY	Daniel ZIMMERMANN		03-27-49-73-80	x	
Mairie de Condé-sur-l'Escaut 59163 CONDE SUR ESCAUT					
Mairie de Crespin 59154 CRESPIN	Alain WEISS M. LECLERCQ		03-27-45-61-61	x	
Mairie de Eth 59144 ETH					
Mairie de Feignies 59570 FEIGNIES					
Mairie de Frasnoy 59530 FRASNOY	Gérard LANGRAND		03-27-49-02-98	x	
Mairie de Fresnes-sur-Escaut 59970 FRESNES SUR ESCAUT					

Mairie de Gommegnies 59144 GOMMEGNIÉS					
Mairie de Gussignies 59570 GUSSIGNIES	Roger NOBLECOURT		03-27-66-89-04	x	
Mairie de Hargnies 59138 HARGNIES					
Mairie de Hon-Hergies 59570 HON HERGIES					
Mairie de Houdain-lez-Bavay 59570 HOUDAIN LEZ BAVAY	Alain RUTER		03-27-63-12-32	x	
Mairie de Jeanlain 59144 JEANLAIN	Claude LAURENT	Maire	03-27-49-71-18	x	
Mairie de La Flamengrie 59570 LA FLAMENGRIE					
Mairie de La Longueville 59570 LA LONGUEVILLE					
Mairie de Locquignol 59530 LOCQUIGNOL	Jean-Pierre MATON				x
Mairie de Mecquignies 59570 MECQUIGNIES	Joseph CHOQUE		03-27-63-17-09	x	
Mairie de Obies 59570 OBIÉS					
Mairie de Preux-au-Sart 59144 PREUX AU SART					
Mairie de Quarouble 59243 QUAROUBLE					
Mairie de Quiévrechain 59920 QUIVRECHAIN	Michel LEFBVRE Karim BOUAZIZ		03-27-45-42-24	x	
Mairie de Rombies et Marchipont 59990 ROMBIES ET MARCHIPONT	Gérard ALCLAVE Guy HUART	Adjoint	03-27-27-32-48	x	
Mairie de Saint Aybert 59163 SAINT AYBERT	Jean-Marie LEDE Henri PIETTE		03-27-45-42-89	x	
Mairie de Saint Waast la Vallée 59570 SAINT WAAST LA VALLEE					
Mairie de Sebourg 59990 SEBOURG	M. DELMOTTE		03-27-26-52-78	x	
Mairie de Taisnières-sur-Hon 59570 TAINIERES SUR HON	Jean-Paul LEGRAND		03-27-63-17-16	x	
Mairie de Thivencelle 59163 THIVENCELLE	José DUBRULLE		03-27-26-21-69	x	
Mairie de Vicq 59970 VICQ					
Mairie de Villereau 59530 VILLEREAU					
Mairie de Villers Pol 59530 VILLERS POL					
Mairie de Wagnies-le-Petit 59144 WARGNIES LE PETIT	Geneviève POREZ		03-27-49-96-21	x	
Mairie de Wagnies-le-Grand 59144 WARGNIES LE GRAND	Daniel SCHMIDT	1 ^{er} adjoint mairie	03-27-35-91-63	x	
Le Parc Naturel des Hauts Pays (Wallonie) 24, rue des Jonquilles 7387 ONNEZIES BELGIQUE	Philippe CARRE		+32(0)65-46-09-38	x	
La Province du Hainaut Avenue De Gaulle 7000 MONS Belgique					
Division de l'Eau du ministère de la région Wallone 15, avenue Prince de Liège 5100 JAMBS BELGIQUE	Vincent SCUFLAIRE		0032476/60-89-78	x	

Mission Bassin Minier Nord - Pas-de-Calais Fosse 9 – 9 Bis B.P. 16 62590 OIGNIES					
Association Aménagement et développement de l'Avesnois 4, cour de l'Abbaye B.P. 3 59550 MAROILLES					
Nord Nature 23, rue Gosselet 59000 LILLE					
Escaut Vivant SIAV Rue du 19 mars 1962 B.P. 59 59582 MARLY CEDEX	Jeannine PETIT Julie TARTARIN		09-65-19-37-25 09-65-19-37-25	x x	
Hainaut Ecologie 38, rue du bois 59494 AUBRY DU HAINAUT					
Le Comité Départemental de Tourisme du Nord 6, rue Gauthier de Châtillon B.P. 1232 59013 LILLE CEDEX					
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) Service départemental du Nord 200 avenue du Colysée 59130 LAMBERSART	Jean-louis MAROUSE		06-72-08-10-30	x	
Comité Départemental de randonnées pédestres du Nord Maison Départementale du Sport 26, rue Denis Papin 59650 VILLENEUVE D'ASQ					
Fédération Départementale des chasseurs du Nord Château de Montreul rue du château 59152 CHERENG	Philippe MEGUEULE		06-46-17-54-26	x	

P : PRESENT A : ABSENT E : EXCUSE

Ordre du jour

1 -Partie introductive.....	5
2 -Questions relatives à la présentation de la gestion des risques.....	5
3 -Questions relatives à la présentation de la méthodologie d'élaboration d'un PPRI.....	5
4 -Questions relatives à la présentation du PPRI Aunelle/Hogneau et au rappel des obligations.....	6
5 -Conclusion.....	7

1 - Partie introductive

Éric Fisse remercie l'ensemble des personnes présentes et excuse Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Il présente l'objet du Comité de concertation (Cocon) :

- Présentation du CETE Nord Picardie pour son rôle d'Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) dans l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) Aunelle/Hogneau. Il a été retenu pour ses compétences dans les domaines hydrauliques, hydrologiques et géotechniques concernant l'aléa rupture de digue.
- Présentation du planning prévisionnel d'élaboration du PPRI Aunelle/Hogneau.

Il annonce l'ordre du jour en 3 points :

- Rappel sur la gestion des risques en général dans le département du Nord – Éric Fisse, Ingénieur d'Arrondissement de Valenciennes.
- Présentation de la méthodologie d'élaboration d'un PPRI – Valérie Ziolkowski, appui au siège de la Direction Département de l'Équipement du Nord (DDE 59).
- Présentation du PPRI Aunelle/Hogneau et rappel des obligations - Valérie Monteyne, chef de projet à l'Arrondissement de Valenciennes.

2 - Questions relatives à la présentation de la gestion des risques

Question :

Mme Jeannine Petit, Vice Présidente de l'association « Escaut Vivant », souligne qu'il est important de s'attaquer aux causes pour que la gestion des risques soit efficace. Notamment dans le cas des risques inondation, les services de l'État doivent veiller à ce que les projets n'augmentent pas les surfaces imperméabilisées, tiennent compte du rejet des eaux pluviales et n'aggravent pas les phénomènes de ruissellement.

Réponse :

Éric Fisse précise que le PPRI n'est pas un **programme de travaux** mais un outil de prévention et d'information pour les phénomènes qui dépassent les crues les plus classiques pour lesquelles des travaux sont concevables (10 ou 20 ans de période de retour).

Le PPRI n'a pas pour ambition d'apporter des solutions à tous les problèmes posés par les inondations. Il est une servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités y compris l'État.

L'objet du PPRI est de délimiter les zones exposées directement ou indirectement à un risque et d'y réglementer l'utilisation des sols. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

D'autres outils comme le SDAGE, réglementent la conception des projets d'aménagement en limitant les rejets d'eaux pluviales et en préconisant l'infiltration à la parcelle.

Les contrats de rivière sont quant à eux des programmes d'actions pour l'entretien des cours d'eau.

3 - Questions relatives à la présentation de la méthodologie d'élaboration d'un PPRI

Question :

M. Claude Laurent, Maire de Jenlain, et Vice Président de la Communauté de Communes du Quercitain, s'interroge sur la réalisation des travaux de protection notamment ceux prévus dans le contrat de rivière.

Réponse :

Les PPRI sont avant tout, des documents de prévention dont l'objectif essentiel est de limiter l'exposition des personnes et des biens dans les zones soumises aux inondations. Les PPRI sont également des documents de communication visant à informer et à sensibiliser les citoyens face aux risques auxquels ils sont exposés. Si le PPRI tient compte des ouvrages de protection mises en œuvre pour déterminer l'aléa historique et l'aléa de référence, le PPRI n'est pas un programme de travaux. Mais les travaux de protection entrepris par les collectivités sont une mesure d'accompagnement nécessaire aux

mesures de prévention, de gestion de crise et d'information dans le cadre de la politique globale de lutte contre les inondations.

Question :

Mme Jeannine Petit, Vice Présidente de l'association « Escaut Vivant », souligne que par le passé les choix d'aménagement des services de l'État, n'ont pas permis de préserver les espaces naturels.

Réponse :

Les décisions émises par les services de l'État s'appuient sur la réglementation en vigueur. La réglementation actuelle vise à ne pas exposer de nouveaux biens au danger, à protéger les biens actuellement exposés et à ne pas aggraver les phénomènes afin de ne pas reproduire les erreurs du passé.

Question :

M. Claude Laurent, Maire de Jenlain et Vice Président de la Communauté de Communes du Quercitain, souhaite savoir si la communauté de communes doit attendre l'approbation du PPRI Aunelle/Hogneau pour effectuer les travaux de remise en état des canaux.

Réponse :

La communauté de communes peut dès à présent, engager les travaux de restauration des canaux qui sont prévus.

Question :

Mme Julie Tartarin de l'association « Escaut Vivant », s'interroge sur les modalités d'intégration des études et des données déjà existantes et souhaite connaître les acteurs du projet.

Réponse :

Les services de l'État dispose effectivement de données et d'études qui ont été menées ces dernières années sur le secteur de l'Aunelle/Hogneau. Le bureau d'étude recensera et critiquera ces données afin de parfaire la modélisation hydraulique et complètera sa connaissance du secteur avec des enquêtes de terrain au sein des communes du PPRI.

Quant aux acteurs, la procédure d'élaboration d'un PPRI prévoit la constitution de différents comités consultés régulièrement tout au long du projet. Le premier est un comité technique (COTEC) regroupant des services de l'État et des établissements publics. Ils ont les compétences pour établir une expertise technique sur le projet et de s'assurer du respect de la procédure. Le deuxième comité est celui de la concertation (COCON). Il regroupe le comité technique, les collectivités territoriales, les instances belges et les associations. Il est consulté à chaque phase du projet pour donner son avis et être informé de l'avancement de la procédure.

4 - Questions relatives à la présentation du PPRI Aunelle/Hogneau et au rappel des obligations.

Question :

M Michel Lefebvre, Maire de Quiévreachain, souhaite savoir, compte tenu que le bassin versant de l'Hogneau couvre le territoire transfrontalier de la France et de la Belgique, si les données belges seront intégrées au projet. Il demande également si les membres du comité de concertation seront sollicités pour émettre un avis sur le cahier des charges visant au recrutement du bureau d'études chargé de l'élaboration du PPRI. Il souligne ensuite l'importance de la fiabilité du recueil des données et souligne que les arrêtés de catastrophes naturelles, outre pour la crue de 2002, sont essentiellement liés au débit des réseaux d'assainissement. Il indique une erreur de référence sur une des photos aériennes qui est présentées dans l'exposé. La commune mentionnée sur la photo n'est pas Quiévreachain comme indiqué mais la commune belge de Quiévrain .

Réponse :

Les études et les données Belges feront partis de l'ensemble des données et études bibliographiques transmises au bureau d'étude. Celle ci seront donc bien prises en compte dans l'élaboration du PPRI.

Le fascicule "Objet et contexte" du cahier des charges sera envoyé aux membres du comité de concertation qui pourront émettre un avis.

Concernant l'erreur de référence de la photo, celle ci sera corrigée par les services de la Direction Départementale des Territoire et de la Mer (DDTM).

Intervention :

M Xavier Cirot , CAVM souligne qu'il est important de croiser les données recensées avec les enquêtes de terrain. La CAVM se tient à disposition pour reverser au bureau d'études, les études existantes dont il dispose. Il précise qu'une grande étude interrégionale a notamment été réalisée sur le Parc Naturel des Hauts Pays en partenariat avec la région Wallone. Il souligne également l'importance de constituer une équipe projet stable pour suivre l'élaboration du PPRI de l'Aunelle/Hogneau.

Intervention :

Mme Jeannine Petit, Vice Présidente de l'association « Escaut Vivant », rappelle que des études sont en cours pour l'élaboration du SAGE Escaut. Elle précise qu'il est important de donner une réponse écologique aux problèmes d'inondation, qu'il faut arrêter l'étalement urbain et veiller aux pratiques agricoles et à l'aménagement du territoire.

Intervention:

M Vincent Scuffleire, Région Wallone, rappelle que l'étude hydraulique menée sur les bassins versants transfrontaliers de la Trouille et de l'Hogneau par le Parc naturel des hauts Pays est très complète et doit être intégrée aux études menées dans le cadre du PPRI Aunelle/Hogneau.

5 - Conclusion

Éric Fisse rappelle que le cahier des charges est en cours de réalisation et qu'il sera envoyé avec le compte rendu de la réunion afin que les membres du comité de concertation puissent donner leur avis.

Il précise que dans le périmètre d'études, toutes les données seront recensées dont les données belges.

Il remercie enfin les membres du comité de concertation qui ont proposé de remettre les données ou les études dont ils disposent.